



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châlons-en-Champagne, le 1^{er} septembre 2023

FRANCE 2030 GRAND EST : LANCEMENT DU DEMONSTRATEUR DE BIOECONOMIE TERRITORIALE

Le consortium d'acteurs constitué par l'association Terrasolis, la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Grand Est, le Grand Reims, la Société HGY, la Société Terrasolis Energy et la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est agissant en tant que porteur du projet, a signé avec la Banque des Territoires la convention de lancement du projet de démonstrateur de bioéconomie territoriale.

Lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » du dispositif France 2030, ce projet innovant tant par les techniques qu'il propose que par la coopération territoriale qu'il suscitera est une opportunité exceptionnelle pour les territoires du Grand Est.

Pleinement inscrit dans les enjeux actuels et les défis liés à l'adaptation au changement climatique, le démonstrateur est une étape essentielle dans notre ambition de créer un modèle d'économie circulaire territoriale bas carbone. A l'échelle de la communauté urbaine du Grand Reims, il permettra le développement de systèmes agroécologiques et de nouvelles coopérations qui promeuvent une juste répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs de nos territoires.

Avec le soutien du Conseil Régional Grand Est, les six membres du consortium porteurs du projet « Démonstrateur de bioéconomie territoriale » sont heureux de présenter officiellement la convention de maturation du projet avec la Banque des Territoires, qui a eu lieu le vendredi 1^{er} septembre sur le Village de la Bioéconomie à la Foire de Châlons.

Cette convention marque le début d'une phase d'études préalable, qui durera jusqu'à la fin de l'année 2024 et permettra de déterminer les paramètres nécessaires pour garantir la bonne réalisation du projet.

L'AMI « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » s'inscrit dans le cadre des deux stratégies nationales France 2030 « Systèmes agricoles durables et agroéquipements » et « Alimentation durable favorable à la santé ». En consacrant plus de 2,3 Md€ aux transitions agricoles et alimentaires, France 2030 doit permettre d'investir dans les solutions d'avenir pour accélérer le déploiement de la 3e révolution agricole, celle du vivant et de la connaissance au service de notre souveraineté alimentaire.

Le projet est l'un des 7 premiers lauréats de cet AMI, doté de 152M€ de subventions, qui vise à accompagner 15 à 30 projets territoriaux et leurs parties prenantes (collectivités, institutions, entreprises, start-ups, organismes de formation professionnelle, monde de la recherche et de l'emploi, associations de consommateurs...) dans la transformation des systèmes de production agricole et alimentaire, face aux enjeux de la transition écologique et énergétique. Des innovations de toute nature - technique, technologiques, de service, d'usage, d'organisation, de méthode - pourront être mobilisées dans ce but.

Reposant sur la production durable de biomasse (à vocation alimentaire et énergétique) et une économie circulaire améliorée, le démonstrateur contribuera à sécuriser les productions alimentaires et réduire la dépendance aux énergies fossiles, dans un objectif de plus grande résilience des territoires.

Il s'intègre pleinement dans l'ambition stratégique « Économie du Vivant 2030 » de la Région Grand Est et de la stratégie bas carbone du Grand Reims, afin que notre territoire demeure un leader européen de la bioéconomie territoriale décarbonée.

La convention a été signée par Henri PREVOST, préfet de la Marne, représentant Josiane CHEVALIER, préfète de la Région Grand-Est, Magali DEBATTE, directrice régionale Grand-Est de la Banque des Territoires, Philippe MANGIN, vice-président du Conseil Régional Grand-Est et Maximin CHARPENTIER, président de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand-Est, en présence des membres du consortium et des partenaires.

CONTACTS PRESSE

Chambre Régionale d'Agriculture Grand-Est - aurore.stosse@grandest.chambagri.fr – 06 29 27 31 61
Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts – joelle.lagrange@caissedesdepots.fr – 06 30 80 13 86
Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI) - presse.sgpi@pm.gouv.fr – 01 42 75 64 58

À propos de France 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À propos de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est (CRAGE)

La Chambre Régionale d'Agriculture Grand-Est est un établissement public assurant la coordination et la mise en œuvre de missions dédiées pour le compte du réseau des chambres d'agriculture. C'est particulièrement le cas pour les missions Innovation-Recherche-Développement.

Les programmes conçus et mis en œuvre par les équipes sont réalisés en étroite collaboration avec les chambres départementales et en partenariat avec de nombreuses structures de recherche et de développement agricoles. Ils ont pour but de développer des ressources, références et outils qui alimenteront demain l'accompagnement des agriculteurs et l'évolution des pratiques agricoles.

Le projet stratégique de la CRAGE couvre notamment le champ de l'agriculture bas carbone, la gestion de l'eau et la biodiversité, la protection des sols et l'adaptation au changement climatique avec des experts dédiés. Le projet du réseau des Chambres d'agriculture s'articule autour de 3 axes stratégiques, d'ambitions pour plus de vie dans les territoires, en parfaite cohérence avec les ambitions du projet Ambition France 2030 :

- Axe 1 : Accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques
- Axe 2 : Créer plus de valeur dans les territoires
- Axe 3 : Faire dialoguer agriculture et société

<https://grandest.chambre-agriculture.fr/>

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr / @BanqueDesTerr

